

CONTRAT DE RÉSERVATION

La réservation sera prise en compte :

- Après accord de la direction
- Avec votre signature du dit contrat dûment rempli
- Avec votre versement de 30% du montant du séjour + 15 € de frais de dossier non remboursables + la taxe de séjour + l'assurance annulation facultative (si souscrite).
- Aucune réduction ne sera consentie pour un retard ou un départ anticipé : et en aucun cas le critère choix de l'emplacement ne pourra donner prétexte à un remboursement de l'acompte versé.
- L'acompte : Doit nous parvenir dans un délai de huit jours suivant la réception du contrat. Un accusé de réception (confirmation écrite) non cessible à un tiers, devra être présenté le jour de votre arrivée.
- Attention en cas de retard veuillez nous en aviser au plus vite par tous moyens à votre convenance (mail, courrier, fax) si aucune information ne nous parvient à ce sujet, la location sera attribuée à un autre client dans les 24 heures. L'acompte ne sera pas remboursé.

Solde : Le solde du séjour devra être payé au plus tard le jour de la prise de possession des lieux par tout paiement à votre convenance.

Choisissez votre emplacement (Option) : 30€ Par séjour, selon la disponibilité au moment de votre réservation vous pouvez choisir votre location préférentielle à la réservation sans possibilité de changement lors de l'arrivée.

Tarifs location :

Nos tarifs comprennent : La location du mode d'hébergement choisi, la vaisselle, l'assistance technique, la consommation d'eau, le gaz, l'électricité, la literie (couvertures + oreillers), l'accueil à l'arrivée. Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'hébergement, qui leurs est alloué. Nous ne pourrons accepter plus de personnes que la capacité de la location ne l'indique (enfant et bébé compris). Toute personne en dehors des personnes inscrites sera considérée comme personne supplémentaire. L'enregistrement de cette personne supplémentaire se fait à l'accueil en présence du locataire et engendre une tarification (personne supplémentaire 15€/ nuit.) sous réserve d'acceptation de la direction.

L'accueil : La réception est ouverte de 8h à 12h et de 14h à 18h en avril et octobre. De 8h à 20h en mai, juin et septembre. De 7h à 22h en juillet et août. A votre arrivée vous devez vous faire inscrire au bureau d'accueil. Le bracelet à usage unique permettant d'assurer la sécurité de nos clients et d'éviter l'intrusion de personnes extérieures vous sera remis.

Arrivée et départ : Le jour de l'arrivée les locations sont disponibles à partir de 17h30 et le jour du départ celles-ci devront être libérées au plus tard à 10 h du matin.

Arrivée tardive : Les arrivées après 23 h doivent nous être signalées 48 h à l'avance et l'accueil sera effectué par le gardien de nuit.

Visiteur : Les visiteurs éventuels de nos clients seront soumis à la redevance visiteur affichée à l'accueil, sous réserve d'acceptation de la direction.

Respect : Le silence absolu devra être observé de 22 h à 7 h

Taxe de séjour : La taxe de séjour instituée par la communauté de communes Calvi-Balagne et Collectivité territoriale de Corse n'est pas incluse dans nos tarifs. Elle est due par personne de plus de 18 ans et par jour, du 1er avril au 31 octobre. Le tarif est de 0.60 €/jour/adulte pour les clients emplacements nus/ Mobil-home et 1 €/jour/adulte dans la résidence de tourisme deux étoiles.

Inventaire : Un inventaire est remis au locataire lors de son arrivée, ce dernier effectué au préalable par nos soins. Le locataire est tenu de le vérifier, si nécessaire de nous signaler les objets manquants ou détériorés, en le mentionnant par écrit.

Caution : Une caution par carte bancaire ou espèce de 300 € (sauf emplacement camping) pour la location sera demandée le jour de l'arrivée. Cette somme sera intégralement remboursée après le séjour, un mail sera envoyé dans la semaine suivant le départ, informant de la destruction de la caution, si les lieux et les matériels sont restitués en conformité avec l'inventaire. L'inventaire sera fait par nos soins après votre départ, toute casse, détérioration ou perte sera facturée et retenu sur le montant de la caution au tarif indiqué.

Dégradation location : Le client sera tenu responsable de toutes dégradations dans sa location durant son séjour. Dans ces cas précis la caution sera retenue, éventuellement son remboursement interviendra une fois que l'assurance personnelle du client aura soldé l'intégralité des dégâts à l'établissement. Dans le cas contraire la caution sera perdue.

Cette procédure s'appliquera aussi, si les dégâts sont causés dû à un élément naturel subordonné par un manque de bienveillance du client. Exemple une porte vitrée qui claque, se brise par le fait du vent et par manque de précaution du client.

Dégradation des parties communes : En cas de dégradation par la faute du locataire ou de ses subordonnés (Enfants, amis ...) Dans les parties communes (piscine, restaurant, jeux enfants...) de l'établissement, la caution sera retenue au même titre qu'en cas de dégradation dans la location. Seule la prise en charge intégrale des dégâts par l'assurance du client donnera lieu à un remboursement de la caution et cela une fois les dommages soldés.

Assurances :

- Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances).
- Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

Ménage final : 80€ de nettoyage seront retenus par l'établissement si l'état de propreté est jugé irrecevable.

Réparations durant le séjour : En cas de réparation dans la location, l'établissement mettra tout en œuvre pour intervenir dans les meilleurs délais, cependant en cas de force majeure le client ne pourra prétendre à une obligation de résultat dans de trop courts délais.

Les animaux : Les animaux ne sont admis en aucun cas dans nos locations

Télévision : Le Camping n'est pas responsable en cas de perturbation de la réception des chaînes de télévision, facteur indépendant de sa volonté.

Surface : Les surfaces de nos mobil-homes sont données hors tout, terrasses couvertes comprises, selon les données constructrices.

Insectes : Avant sa mise en location, il a été procédé au nettoyage régulier de l'hébergement locatif. Durant le séjour, ce sont les clients qui sont en charge de cet entretien. Si le locataire constate la présence d'insectes indésirables (du type fourmis ou autre), il lui appartient, de faire le nécessaire. Si malgré ses efforts, le problème n'est pas solutionné, le camping tentera de faire le nécessaire et mettra à la disposition des clients des répulsifs. Cependant les insectes relèvent d'éléments naturels et à fortiori dans un camping, de ce fait l'exploitant décline toute responsabilité en cas de désagréments. (Moustiques...)

Services et animations : Notre établissement mettra tout œuvre pour proposer les services élémentaires de son ouverture à sa fermeture. Cependant certains services et animations ne seront disponibles qu'en haute saison ou peuvent varier en fonction de notre taux de fréquentation et des mesures sanitaires en vigueur.

Frais d'annulation : En l'absence de la garantie annulation ou en cas de non prise en charge par celle-ci, des retenues seront opérées sur les sommes déjà versées, ou dues, selon les modalités suivantes :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : les acomptes seront retenus (30 % du coût du séjour)
- Entre 21 jours et 30 jours : 50% du coût du séjour reste dû.
- Entre 8 jours et 20 jours : 75% du coût du séjour reste dû.
- Entre 2 jours et 7 jours : 90% du coût du séjour reste dû.
- Moins de 2 jours avant la date d'arrivée la totalité du séjour reste due

Garantie annulation : La garantie annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative, elle est payable à la réservation. Voir contrat

Mode de règlement : Chèque bancaire français, carte bleue, virement bancaire. ANCV pour le solde uniquement